

Dernière heure !
Annonces à venir aujourd'hui
sur les médicaments



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

16 décembre 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 184



Les nouvelles courent

Paix à tous ceux et celles qui ont contribué à ce que le projet de loi soit mis au frigo



Nous ne saurons jamais comment le poids des objections se sera conjugué pour conduire au report de la procédure d'adoption du projet de loi 57 sur l'aide sociale.

Pensons à tous ceux et celles qui ont présenté, écrit et soutenu des mémoires ou témoigné, souvent douloureusement, de leurs conditions de vie, à ceux et celles qui ont analysé ces mémoires et ces témoignages, aux signataires de la *Déclaration citoyenne*, aux dix mille personnes qui ont dit non le 20 novembre dernier à Montréal, aux journalistes et éditorialistes qui auront donné des coups de pouce, aux parlementaires des deux côtés de la Chambre qui, visiblement, ou silencieusement, auront mené des batailles, aux fonctionnaires qui, peut-être, auront fait de même, aux personnes qui auront participé aux différentes visites, actions, déjeuners et à ceux et celles qui les ont organisés.

Permettons-nous de souligner que ces luttes ne se gagnent que dans l'interdépendance. Souhaitons-nous de grandir dans la conviction résistante que la paix ne se peut que dans la justice et que la justice ne se peut que si nous nous reconnaissons mutuellement dans notre commune humanité.

Souhaitons-nous la résistance en abondance.
(Généreuses portions en page 2)

Un gain et un recul pour l'objection citoyenne

Ouf ! Le projet de loi 57 ne sera pas adopté à cette session

Misère ! Un décret confirme que les deux tiers des prestations ne seront indexées que de moitié en janvier



Bonjour tout le monde, ce probable dernier numéro du bulletin du Collectif pour 2004 contient à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle.

La bonne nouvelle : le gouvernement a renoncé à inclure le projet de loi 57 dans le **bâillon** pour en faire une adoption précipitée. Cela reporte en conséquence l'échéance à juin 2005, voire à l'automne suivant et nous laissera donc du temps

pour continuer à en exiger le retrait et pour montrer qu'il y aurait moyen de faire beaucoup mieux. C'est un gain dû à tous ceux et celles qui ont mis leur objection en travers de l'adoption de ce projet de loi détestable et détesté.

La mauvaise nouvelle : un décret du 8 décembre dernier, publié encore une fois sans l'analyse d'impact imposée par la loi 112, confirme l'indexation partielle des prestations des personnes assistées sociales sans contraintes à l'emploi pour janvier. Le gouvernement n'aura donc pas daigné mettre le 14 M\$ nécessaire pour éviter aux personnes les plus pauvres de cette société une perte de leur pouvoir d'achat qui aura des répercussions sur leur santé tout comme sur leur entourage.

On voudrait se réjouir du gain et faisons-le parce que c'est toute une côte qui a été remontée au cours des dernières semaines par un vaste réseau solidaire un peu partout au Québec. L'action d'objection citoyenne, c'est possible. Il y en a eu plusieurs dans les deux dernières semaines. Voici le récit d'un de ces moments épiques, alors que nous avons tenu une session d'urgence du Parlement de la rue le 13 décembre dans l'Assemblée nationale. On vous raconte ce moment.

Le Parlement de la rue à l'Assemblée nationale

En effet, une cinquantaine de citoyennes et de citoyens se sont présentés lundi dernier à la cafétéria «Le Mini Débat» de l'Assemblée nationale, pour tenir ensemble la troisième session du Parlement de la rue. Ils et elles ont marqué ainsi leur objection à l'adoption du projet de loi 57 et exigé à nouveau l'indexation complète de l'ensemble des prestations d'aide sociale pour janvier 2005. C'était le deuxième anniversaire de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette session d'urgence était une manière de s'insurger contre les multiples infractions faites à cette loi par le présent gouvernement.

Les portions généreuses de l'artiste

À tous ceux et celles qui se reconnaissent dans l'aventure, voici quelques généreuses portions mijotées par Johanne Chagnon, artiste-cuisinière de plats de «résistance», qui a pavoisé de rouge la session d'urgence du Parlement de la rue de lundi dernier à l'Assemblée nationale.

Parmi les assiettes servies, on trouvait :

UNE PORTION DE NOURRITURE CHAUDE POUR RIVERS CÔTE À CÔTE.

UNE PORTION DE GÉNÉREUSES ATTENTIONS POUR BESOINS ASSOIFFÉS.

UNE PORTION DE GÂTERIES POUR DES LENDEMAINS DE CHOIX.

UNE PORTION DE BOUFFÉES À LA CHALEUR CONTAGIEUSE.

UNE PORTION DE RÉPARATION DES AUBES DE BLESSURES GLACÉES.

UNE PORTION DE MONDE À L'ENVERS POUR MAINS ENLACÉES.

UNE PORTION DE GRANDIOSES HORIZONS POUR RÊVES TENACES.

UNE PORTION DE PLAISIRS ENJOUÉES EN FORME DE SUCRE DU PAYS.

UNE PORTION DE SOUHAITS FONCEURS POUR VOIR VENIR LA LUMIÈRE.

Choisissez les vôtres.

Et bonne dégustation !

Le retour du Collectif

L'équipe du Collectif prendra à partir de vendredi le 17 décembre un congé bien mérité. Nos bureaux seront ouverts de nouveau lundi le 10 janvier 2005.

Les travaux prévus au feuillet de cette session d'urgence comprenaient :

- une motion anti-bâillon,
- des constats d'infraction à la loi sur la pauvreté,
- un vote de non confiance face à la façon dont le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille traite la question de l'aide sociale,
- une interpellation au premier ministre pour sortir de l'impasse,
- ainsi que des motions sur le retrait du projet de loi 57, la pleine indexation des prestations d'aide sociale, la couverture des besoins à l'aide sociale, l'abolition du mot démuné pour désigner les personnes en situation de pauvreté et la lutte contre les préjugés infectant la société et les politiques sociales.

L'événement, haut en couleur rouge et en bonne humeur, a commencé un peu avant 11:00 pour se terminer un peu après 15:00 après un point de presse tenu dans le hall de l'Assemblée après que les caméras de télévision se soient vu interdire l'accès à la cafétéria. Vous en trouverez le feuillet ainsi qu'un reportage photo sur notre site Internet. Ajoutons que les parlementaires de la rue ont transmis leur solidarité aux quelques mille participantEs au rassemblement tenu devant l'Assemblée nationale sur l'heure du midi à l'appel du Réseau de vigilance pour protester contre l'imposition du bâillon.


Une motion de l'opposition pour rappeler l'anniversaire de l'adoption de la loi 112 sert de bouclier à l'annonce du bâillon

Pendant ce temps, au Salon bleu de l'Assemblée nationale, l'opposition prenait appui sur une motion conjointe de l'ensemble des partis visant à rappeler l'anniversaire de l'adoption de la loi 112 pour tenir le fort et résister à l'imposition imminente du bâillon par le gouvernement. Dans une longue intervention, le député de Vachon s'est trouvé à rappeler le travail citoyen effectué pour en venir à la loi 112, ainsi que son origine dans le Parlement de la rue... qui tenait quant à lui sa session d'urgence un étage plus bas. Expliquons qu'il s'est agi de démarches parallèles coïncidant sur cet anniversaire : le Collectif n'avait pas prévenu les parlementaires de l'action qu'il entendait mener. Les collègues du député ont poursuivi en lui posant une suite de questions illustrant divers problèmes d'application de la loi 112, notamment dans le projet de loi 57. Excédé, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a demandé l'ajournement de la motion... et généré un nouveau et très long débat de procédure!

Tout ceci a fait que le gouvernement a dû attendre au lendemain, mardi, pour imposer le bâillon. Ce n'est qu'à ce moment qu'il a été confirmé que le projet de loi 57 ne figurait pas parmi les projets inclus dans cette procédure malheureuse qui imposera notamment la mise en place de l'Agence sur les partenariats privés-publics et une redéfinition plus néolibérale de la mission de la Caisse de dépôt. Rappelons que la procédure du bâillon permet au gouvernement de suspendre les règles parlementaires habituelles pour imposer l'adoption de divers projets de loi.

Des reculs rendant la vie intenable et le Québec ingouvernable

Cette fin de session aura démontré que gouverner par des reculs qui rendent la vie intenable aux plus pauvres peut conduire à... l'ingouvernable. L'exercice de la démocratie suppose qu'on sente que la justice est possible. Quand un gouvernement choisit d'imposer des mesures injustes et de les justifier par des préjugés, il perd de la légitimité et peut conduire à l'objection et au refus d'obéir de ceux et celles qui ne peuvent accepter en conscience des changements qui portent atteinte à la dignité et à l'égalité en droits. Cette session aura également permis de constater que l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a marqué une étape. Si sa portée juridique reste encore à explorer, les dernières semaines auront démontré qu'alliée à la vigilance citoyenne et parlementaire, elle a acquis une valeur de référence et de symbole désormais difficile à contourner impunément par un gouvernement.

Souhaitons-nous maintenant les célébrations et le repos nécessaire pour reprendre le souffle et les forces nécessaires pour continuer en 2005 de faire des brèches dans le mur des préjugés à coups de rires, d'audace et... d'impossible ! 



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca